

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 mai 2020

CP2020_05_33
id. 5134

Le 5 mai 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département..

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme JALAISE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Sont absent(s) :

Mme LE CORRE

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et que, par conséquent, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

AVENANT 2020 À LA CONTRACTUALISATION N°1 DE 2018

ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT ET LE DÉPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celles du 29 janvier 2001 et du 16 mars 2016, l'Assemblée départementale avait adopté le principe de la contractualisation des subventions à l'adresse des communes.

En 2020, lors de la 1ère réunion du 9 mars, l'Assemblée départementale a approuvé la modification des politiques d'aide aux communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés par un contrat d'équipement sont inclus dans un contrat d'une durée de trois à cinq ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

Par ailleurs, lors du vote du 9 mars 2020, l'Assemblée départementale a adopté la mise en place des nouveaux plafonds d'engagement d'aides (dotations) pour la période 2020 – 2026 ainsi que les conditions de liquidation de la dotation 2016 – 2020 pour les dossiers déposés avant le 9 mars 2020.

Ainsi, la demande d'avenant ayant été déposée, par la commune de Saint-Étienne-de-Tulmont, avant le 9 mars 2020 et cette commune bénéficiant d'un solde positif au titre de la dotation 2016 – 2020 ; la présente délibération est proposée au titre de la liquidation de la dotation 2016 – 2020.

I – Rappel du contrat d'équipement n°1 approuvé en 2018 :

La commune de Saint-Étienne-de-Tulmont bénéficie d'un premier contrat d'équipement approuvé par la commission permanente le 13 novembre 2018 pour la réalisation d'un programme d'investissements estimé à 704 625,93 € HT et composé des opérations suivantes :

- rénovation thermique énergétique du bâtiment de la maire298 359,00 €
- création d'une salle de réunion dans le bâtiment de la mairie.....205 400,00 €
- embellissement des abords de la mairie102 362,00 €
- rénovation de salles de réunions dans un bâtiment associatif60 063,00 €
- réhabilitation de l'école primaire26 136,08 €
- installation d'une vidéosurveillance à l'école12 305,85 €

COÛT TOTAL HT : 704 625,93 €

En application des règles de contractualisation, une subvention globale de 130 337 €, soit un taux moyen de subvention de 18,49 %, a été allouée à la commune de Saint-Étienne-de-Tulmont se répartissant comme suit :

- rénovation thermique énergétique du bâtiment de la mairie46 800 €
- création d'une salle de réunion dans le bâtiment de la mairie.....36 972 €
- embellissement des abords de la mairie20 472 €
- rénovation de salles de réunions dans un bâtiment associatif10 811 €
- réhabilitation de l'école primaire13 068 €
- installation d'une vidéosurveillance à l'école2 214 €

SUBVENTION GLOBALE : 130 337 €

À ce jour, le premier tiers de la subvention globale, soit 43 446 €, a été versé à la commune le 7 mai 2019. Il reste donc à payer 86 891 € au titre du second et du troisième tiers après vérification des travaux réalisés.

II – Demande d'avenant 2020 :

La commune de Saint-Étienne-de-Tulmont sollicite auprès du Département un avenant au contrat d'équipement n°1 en cours, qui modifie le contenu de ce dernier comme suit :

Contrat initial :

- rénovation thermique énergétique du bâtiment de la mairie298 359,00 €
 - création d'une salle de réunion dans le bâtiment de la mairie.....205 400,00 €
 - embellissement des abords de la mairie102 362,00 €
 - rénovation de salles de réunions dans un bâtiment associatif60 063,00 €
 - réhabilitation de l'école primaire26 136,08 €
 - installation d'une vidéosurveillance à l'école12 305,85 €
- Sous total 704 625,93 €

Nouvelles opérations :

- acquisition d'un bâtiment rue de la Poste34 193,45 €
 - extension du cheminement piétonnier route de l'Ormeau.....34 401,56 €
 - dotation d'un éclairage LED pour les courts de tennis.....10 772,55 €
 - création d'un court de tennis au complexe sportif.....82 985,00 €
 - création de sanitaires au club house du tennis de table.....40 671,08 €
 - rénovation du plafond et amélioration phonique de la
salle des fêtes.....20 080,70 €
- Sous total 223 104,34 €

COÛT TOTAL HT APRÈS AVENANT : 927 730,27 €

En application des règles de contractualisation, une subvention globale de 174 650 €, a été attribuée à la commune de Saint-Étienne-de-Tulmont se répartissant comme suit :

Contrat initial :

– rénovation thermique énergétique du bâtiment de la maire	46 800 €
– création d'une salle de réunion dans le bâtiment de la mairie.....	36 972 €
– embellissement des abords de la mairie	20 472 €
– rénovation de salles de réunions dans un bâtiment associatif	10 811 €
– réhabilitation de l'école primaire	13 068 €
– installation d'une vidéosurveillance à l'école	2 214 €
Sous total	130 337 €

Nouvelles opérations :

– acquisition d'un bâtiment rue de la Poste	5 940 €
– extension du cheminement piétonnier route de l'Ormeau.....	6 880 €
– dotation d'un éclairage LED pour les courts de tennis.....	3 231 €
– création d'un court de tennis au complexe sportif.....	12 447 €
– création de sanitaires au club house du tennis de table.....	12 201 €
– rénovation du plafond et amélioration phonique de la salle des fêtes.....	3 614 €
Sous total	44 313 €

SUBVENTION GLOBALE APRÈS AVENANT : 174 650 €

Le taux moyen de subvention s'élève à 18,83 %.

Compte tenu que le premier tiers de la subvention initiale a été versé à la commune de Saint-Étienne-de-Tulmont pour un montant total de 43 446 €, il restera à verser, dans le cadre du présent avenant au contrat n°1, un deuxième tiers de 65 602 € et un troisième tiers et solde d'un montant de 65 602 € après vérification des travaux réalisés et engagés sur autorisations de programme comme suit :

- exercice 2018 : 130 337 €
- exercice 2020 : 44 313 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et les établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid - 19,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 avril 2020 relative à la loi d'état d'urgence – fonctionnement des réunions des organes délibérants en téléconférence,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 13 novembre 2018 relative à la contractualisation n° 1 avec la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont,

Vu la délibération du conseil départemental du 9 mars 2020 relative aux politiques d'aides en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'avenant 2020 au contrat d'équipement n°1 conclu en 2018 avec la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont,
- Approuve l'attribution d'une subvention départementale complémentaire à la commune de Saint-Étienne-de-Tulmont de 44 313 € portant ainsi l'aide globale du Département à 174 650 € (ajout de 6 nouvelles opérations) selon le détail figurant en annexe ;

- Précise que les crédits complémentaires seront prélevées sur l'article 204142, sous-fonction 74, 31 et 32 comme suit :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant 2018	Montant 2020
N° 1 - HAIN	204 142	74		5 940 €
N° 2 à 6 - BCTR	204 142	74	94 583 €	
N° 7 à 8 - OPAA	204 142	74	20 472 €	6 880 €
N° 9 - SUMR	204 142	74		3 614 €
N° 10 - VIAM	204 142	74	2 214 €	
N° 11 à 12 - BSRB	204 142	21	13 068 €	
N° 13 à 15 - ESPC	204 142	32		27 879
TOTAL			130 337 €	44 313 €

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC